



Commune
d'AMPUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 1ER DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier décembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Claire CANDELA, Christian CHILLI, Fabien MICHEL.

Excusé : /

Absents : Roger MALAMAIRE et Carmen FERNAGUT

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour répondre aux besoins des familles, la commune d'Ampus a ouvert un accueil de loisirs sans hébergement pour la période estivale depuis l'été 2008. En 2011 les communes d'Ampus et de Montferrat ont mutualisé cet accueil de loisirs sans hébergement pour une partie des vacances scolaires (avril + période estivale).

La convention pour l'année 2020 en partenariat avec l'O.D.E.L. Var (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) est arrivée à échéance le 31 août 2020.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention pour l'année 2021 au prix de 30,58 €/jour/enfant avec un effectif minimum de douze enfants pour les vacances scolaires. Ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Il rappelle que pour l'année 2020 le coût était de 30,28 €/jour/enfant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Montferrat souhaite élargir l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement en intégrant les vacances d'hiver.

Monsieur le Maire propose donc de procéder à une ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement mutualisé pour les vacances d'hiver de 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- du 22 février au 5 mars 2021 sur le site d'Ampus,
- du 26 avril au 7 mai 2021 sur le site de Montferrat,
- du 7 juillet au 30 juillet 2021 sur le site d'Ampus,
- du 2 août au 20 août 2021 sur le site de Montferrat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer la convention relative à l'organisation de l'accueil de loisirs avec l'O.D.E.L. Var pour l'année 2021 dont le coût par journée enfant est d'un montant de 30,58 €/jour/enfant pour les vacances scolaires, ce tarif étant hors locaux, fluides, agents communaux, repas et transport Ampus-Montferrat.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal exercice 2021.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

